MM. Hincks, Merritt, Sherwood de Toronto, Cayley, Badgley, Viger, Cameron de Kent, Boulton de Norfolk, Papineau, McDonald de Glengarry, Poletté, Richards, Cartier, Wilson, Gugy, Christie, Boutillier, Holmes, Hopkins, Morrison et Cauchon, et que sept de ces membres suffisent pour former un quorum du dit comité. Cette résolution fut aussi adoptée presque sans opposition.

La séance du 3 mai a été toute entière absorbée par les débats relatifs aux Résolutions de M. H. J. Boulton pour un conseil législatif électif. Ces résolutions sont connues de nos lecteurs. M. M. Papineau et Boulton (d'après le rapporteur de la *Minerve*) ont tour-à-tour parlé sur le sujet, moins pour prouver la nécessité d'un conseil législatif électif, que pour flétrir le gouvernement. Cette question a été si amplement discutée à propos des débats sur l'adresse qu'il n'est sorti rien de neuf de cette dernière délibération, si ce n'est qu'elle a été suivie d'un vote, et que ce vote rejette les résolutions de M. Boulton à une majorité de 49 contre 14.

Un incident assez remarquable pourtant, c'est que M. Gugy a réprimandé ceux qui parlent trop souvent, trop longuement et disent toujours la même chose. Il dit à ce propos que les attaques réitérées de l'hon. membre pour St. Maurice lui rappelaient le fameux violoniste Paganini qui jouait et jouait constamment du violon; mais il jouait toujours sur la même corde. Il en est ainsi, dit-il, de l'hon. membre pour St. Maurice, dès que j'ai entendu les premières notes, je sais tout ce qui va suivre, et je me résigne au concert.

M. Boulton a plus de cordes à son violon: mais le divertissement qu'elles procurent n'est pas d'un meilleur genre.

La séance du 4 n'a pas été remarquable par la longueur des discussions.

M. Lafontaine introduisit ce jour-là son projet de loi concernant les officiers des tribunaux judiciaires du Bas-Canada. Nous le mentionnons avec détail dans notre bulletin de ce jour. M. Chabot a exprimé l'opinion que ce bill devrait être amendé en comité, étant d'avis que, malgré la convenance de diminuer les dépenses qu'entraîne l'administration de la justice dans le Bas-Canada, la mesure telle qu'elle est n'atteindrait pas ce but. Le bill a néanmoins obtenu sa seconde lecture avant la levée de la séance.

Une discussion assez chaleureuse a marqué la séance du 5. Il s'agissait d'une demande de copies des correspondances concernant les nominations de la milice.

Sir Allan McNab regarde à ce sujet comme disgracieuse pour la milice la nomination de M. Van Norman qui, en 1838, prit les armes à l'appui de la rébellion. N'est-il pas humiliant, dit-il, de voir des rebelles prendre rang avant les braves officiers, et qui dans le temps tenaient des commissions, les abandonner?

M. Hincks répondit à M. McNab en rappelant que M. Van Norman, avant d'avoir été recommandé pour un grade dans la milice, avait reçu un pardon sans limites de la couronne, et que ce monsieur est un aussi loyal sujet qu'aucun de ceux qui étaient présents en Chambre. Il ajouta que la précédente administration avait été placée dans la même circonstance par rapport au membre pour St. Maurice (M. Papineau), qui, non seulement a été engagé dans la rébellion en 1837 et 38, mais qui, durant la présente session, a exprimé ouvertement son désir de séparer la province de la mère-patrie, et à qui (l'ex-administration) a offert la commission de major. Je n'ai pas blâmé, dit-il, le ministère d'avoir fait cette offre à M. Papineau, mais doit-on pardonner aux personnes du Bas-Canada, et condamner encore comme rebelles celles de la province supérieure? Le monsieur dont parle l'hon. membre pour Hamilton, est un homme de la première position et influence dans le township où il réside.

M. Cauchon dit:—" des hommes qui avaient bravement défendu leur pays en 1812, ont été exécutés comme rebelles en 1837; et ceux qui étaient loyaux en 1837, mais qui se sont rebellés en 1849 voudraient passer pour loyaux encore aujourd'hui. Le preux chevalier a tort de soulever toujours des sujets qui doivent être oubliés. Son dessein est de préparer une agitation comme celle qui a eu lieu à Montréal, il ne réussira pas."

M. Papineau, après avoir répété des accusations et des allusions d'une nature injurieuse à l'administration, fut suivi de M. Lafontaine, dont le discours est résumé comme suit par la *Minerve*.

Je suis étonné de l'audace de l'hon. membre pour St. Maurice, qui répète ce qu'il sait être faux. (Ecoutez, écoutez). Cet hon. membre m'a accusé de corrompre par l'argent l'hon. membre pour Montmorenci. Il sait que cela est faux. L'hon. membre a dit que j'avais un journal. Il sait que cela est faux. Et dans une occasion précédente, il a dit que j'avais agité le Bas-Canada en faveur de l'union, dans mon intérêt propre. Il savait que cela est faux, et cependant il a le courage de le répéter ici, bien qu'il lui ait été dit deux fois durant la dernière session, quand il fesait le même avancé, que cela n'était pas vrai. (Ecoutez, écoutez.) Mais sa hardiesse est aussi grande maintenant que dans le mois de mai, à Paris, où il publia la première partie d'un pamphlet dont ses propres amis, les socialistes du jour, avaient honte et dont ils l'ont forcé de supprimer le reste. Ils ont bien fait, car il y a trop de raisons de croire que c'est la publication de ce pamphlet qui a été cause qu'un si grand nombre de personnes ont été envoyées à la terre de Van-Diémen.

M. Papineau affirme ici de nouveau la vérité de ce qu'il avait dit, ajoutant que le pamphlet que le procureur général condamne actuellement avait reçu son approbation, précédemment, et celle de tous ses amis.

M. LaFontaine.—Jamais, jamais!

M. Cartier repousse les accusations de M. Papineau contre le procureur-général-est, Je puis dire avec certitude, dit-il que la seule personne qui a demandé des assemblées publiques, et a tâché d'agiter l'esprit public contre l'union est le procureur-général-est, (écoutez, écoutez.) Et j'ai moi-même refusé de me joindre à cet hon. monsieur, quand il vint à mon bureau pour me presser de l'aider, parceque j'étais d'opinion que, sous les circonstances existantes, l'Angleterre pouvait gouverner comme elle le voulait, et donner à la province la constitution qu'il lui plaisait. J'ai toujours été opposé à la manière dont l'union a été opérée, mais je n'ai jamais été opposé à l'union elle-même; et, sauf de la manière dont elle a été faite, je me réjouis de ce qu'elle ait été accomplie.

M. l'orateur prie l'hon. membre pour Verchères de revenir à la question.

M. le D. Davignon. Pour convaincre l'hon. membre pour St. Maurice que ses attaques contre le procureur-général-est sont sans fondement je lui rappellerai le fait que cet hon. monsieur a refusé un emploi sous Lord Sydenham, précisément parce qu'il était opposé à l'union (écoutez!)

M. Cauchon remontre que celui qui, comme M. Papineau, ne peut prouver la vérité d'une seule de ses assertions, ne peut être considérée comme un honnête homme. Mais cettte sentence atteint indistinctement tous ceux qui font métier de la même tactique, et se placent dans la même position. M. Cauchon ajouta sur le compte de M. Papineau:

" Je dirai plus: Je dirai qu'il est un ingrat, car personne n'est plus disposé que lui à calomnier le procureur-général, qui s'est rendu auprès de lord Sydenham et lui a dit: " Si vous ne me permettez pas d'entrer un " nolle prosequi " contre M. Papineau, j'abandonnerai ma place." (Applaudissements.) Place qui valait £1,500 par année! Personne n'hésitera à reconnaître que ce rapprochement entre la conduite de M. Papineau et celle de M. Lafontaine, d'une application très juste, et fait honneur au premier ministre.

Ce débat assez vif fut suivi d'un autre débat long et peu important sur la destitution de M. Dixon, ex-magistrat de London, Haut-Canada. M. Cameron de Cornwall demandait copies de la correspondance relative à cette destitution. Ces délibérations du la "Minerve" sur les intérêts purement personnels, et qui ne sont en général, que des querelles d'allemands, sont fort peu intéressantes pour le public. Finalement la demande fut perdue, 23 contre 37.

Visite Pastorale.

Mgr. de Montréal partira pour sa visite pastorale, vendredi le 21 du courant. Nous publierons l'itinéraire de cette visite dans un prochain numéro.

☞ Nous sommes autorisé à annoncer que Dimanche prochain un *Te Deum* solennel sera chanté dans toutes les églises de cette ville, au son de toutes les cloches, après la Grand Messe du jour, en signe de réjouissance et action de grâce pour la rentrée du Pape dans sa capitale du monde chrétien. La veille toutes les cloches sonneront pendant une heure, de 6h. à 7h. P. M. Dimanche, il y aura exposition du Très-Saint-Sacrement.

Nouvelles d'Europe

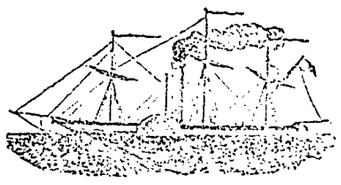

ARRIVÉE DE L'ATLANTIC.

Le Steamer *Atlantique* appartient à la ligne E. K. Collins. Son voyage de retour entre Liverpool et New-York, n'a duré que 11 jours et quelques heures. Si ce vaisseau continue de voyager avec cette rapidité et si le *Pacifique* le seconde, comme on l'a fait espérer, la ligne Collins rivalisera d'une manière redoutable avec la ligne Cunard, et une communication semi-hebdomadère avec l'Europe sera effectuée avec une parfaite regularité. L'*Atlantique* était parti le 29 mai et apporte des nouvelles de quatre jours plus récentes que celles venues par l'*America*. Il n'était arrivé aucun changement sensible dans la situation générale de l'Europe. Le différend entre la France et l'Angleterre en était au même point, mais avec probabilité que tout va s'arranger à l'amiable. Néanmoins, des dispositions étaient prises par le gouvernement pour opérer des armements dans les divers ports de mer.

La discussion du projet de loi électorale se continuait, sans exciter de trouble. L'opposition à la loi est très-forte des adversaires de l'administration. Mais la paix publique n'est pas violée. Sans doute que les rouges ne se sentent pas prêts à descendre dans la rue; c'est là ce qui explique le calme apparent de la population parisienne en particulier. Malgré toutes les pétitions, la majorité de l'Assemblée semble décidée à faire passer le projet de loi sous la forme que lui a donnée la commission.

Les détails sur la tentative d'assassinat du roi de Prusse forment le principal item des nouvelles continentales, en dehors de la France.

Nous empruntons les nouvelles suivantes à la *Minerve*:

ASSASSINAT DU ROI DE PRUSSE.—Le Roi de Prusse est sérieusement malade par suite de sa blessure qui s'enflamme. Sa Majesté a perdu le sommeil. Le coupable a été confiné dans une prison très sûre à St. Artvegdi. Cette prison est appelée Sisenhurt, et les mesures nécessaires sont prises pour empêcher l'évasion ou le suicide. Il n'exprime aucun regret de son crime, au contraire, il regrette de n'avoir pas réussi dans son dessein.

TREMBLEMENT DE TERRE A SMYRNE.—Le tremblement de terre de Smyrne a été très-alarmant. Le habitants laissèrent leurs maisons pour rester en plein air, malgré l'inclémence du temps. D'autres avaient cherché refuge dans les vaisseaux arrêtés dans le port.

Le steamer *Canada* est arrivé à Halifax à 9½ heures A. M. mardi matin, avec des nouvelles jusqu'au 1er juin.

ANGLETERRE:—Lord John Russell avait introduit son bill qui a été rejeté durant la dernière session par la Chambre des Lords pour l'administration du Baron Rothchilds comme membre pour Londres. Les membres ont gardé le silence sur les affaires étrangères.

L'Ambassadeur Prusse a été rappelé.

Les négociations sont ouvertes entre l'Angleterre et la France.

IRLANDE.—L'émigration décroit, et les moissons ont belle apparence.

—On lit ce qui suit dans le *C. des E.-U.*

Les nouvelles de la ville éternelle vont jusqu'au 20 mai. Un consistoire s'était tenu le matin même; mais on ne savait pas encore positivement ce qui s'y était passé. Voici cependant les bruits qui paraissaient les mieux fondés. " L'allocution prononcée par le Pape, dit une correspondance, aurait pour sujet principal ses remercimens aux puissances qui ont contribué au rétablissement de S. S. dans ses Etats. Mais si la nouvelle officielle de l'élargissement de l'archevêque de Turin n'est point parvenue avant dix heures à la secrétairerie d'Etat, S. S. introduira dans son discours un paragraphe relatif au Piémont."

BELGIQUE.—Les Evêques de Belgique ont présenté à la Législature une pétition respectueuse, mais ferme, au sujet de la nouvelle loi tendant à séculariser l'éducation.

Nouvelles Religieuses.

L'EGLISE CONTRE L'HÉRÉSIE.—On écrit à l'Editeur du *Tablet*:

Monsieur.—On a observé, généralement et avec vérité, en Irlande, depuis qu'une famine extrême visite ce pays, que ceux qui se sont séparés de la Foi Catholique ont été ou bien des pauvres infortunés, attirés par la nourriture et le vêtement-récompense et prix offert à l'apostasie ou bien des Catholiques de nom, qui avant leur chûte avaient encouru les justes censures de l'Eglise ou quelquefois un Prêtre interdit, que nos frères séparés ont toujours regardé comme assez bon pour leur ministère. A ceux là, on peut ajouter quelques laïques, aspirants aux places dans l'Eglise ou dans l'Etat, et qui ont sacrifié leur conscience à l'argent. Vos illustres compatriotes, monsieur, les Ministres de l'Université d'Oxford, qui ont récemment échangé l'orgueil de la vie et les faveurs des grands contre les humiliations de la Croix, offrent à un observateur impartial les plus grandes preuves de sincérité dans leur conversion. Vous avez dû observer en Angleterre comme nous l'avons fait dans ce pays-ci, qui jamais Prêtre ni laïque, à l'heure terrible de la mort, n'est passé du Catholicisme au Protestatisme, tandisque des milliers de nos frères séparés, sur leur lit de mort, se sont réunis à la Foi Catholique. C'est là l'heure de l'épreuve.—Je demeure, monsieur, votre dévoué. UN OBSERVATEUR.

CONVERSIONS.—Le *Times* rapporte que deux Ministres estimables, très-aimés et respectés, à cause de leur caractère aimable et de l'acquittement exemplaire de leurs devoirs sacrés, ont été reçus, à Rome, dans la semaine de Pâques, dans le sein de l'Eglise Catholique Ce sont les Révérends John Wynne, B. C. L., Boursier du Collège de *All souls*, et James Laird Patterson, M. A. du Collège de la Trinité.

—On lit dans le *Correspondant*:

Nous annonçons avec regret la mort du Très-Honorable Comte de Roscommon, qui a eu lieu le 15 mai, à la résidence de la Seigneurie, près de Dublin. Ce sera un sujet de satisfaction pour ses nombreux amis Catholiques d'apprendre que, quelquetemps avant sa mort, le regretté comte abjura l'hérésie de l'Eglise d'Angleterre telle qu'établie par la loi, et reçut par le ministère du Curé de la paroisse, le Rév. James Hamilton, les grâces et les consolations que l'Eglise Apostolique de tous les Ages peut seul procurer à ceux qui appartiennent à l'unique Troupeau de l'unique Pasteur.

FRANCE.—L'*Ami de la Religion* du 18 mai, contient un document remarquable. C'est la réponse du St. Père aux Evêques de France au sujet de la nouvelle loi sur l'enseignement. Le St. Père, eu égard aux circonstances urgentes de la société civile, autorise les Evêques à donner leur coopération à la nouvelle loi, mais en même temps il les exhorte à s'opposer aux écoles mixtes, et à pourvoir à ce que les enfants catholiques ne fréquentent point ces écoles, et à leur ménager des écoles séparées.

—Nous sommes heureux de pouvoir confirmer ou plutôt préciser une nouvelle d'une grande importance pour l'Irlande et d'un intérêt général pour l'Eglise. Les journaux de Dublin ont parlé d'un prochain synode des Evêques; nous ajouterons que la réunion projetée doit avoir plus de solennité qu'ils ne l'ont supposé. L'Eglise d'Irlande verra, en effet, ses Archevêques et ses Evêques se réunir; mais ils seront convoqués en Concile par une bulle pontificale, et le président de cette sainte assemblée présidera en qualité de légat du Souverain-Pontife et parlera en son nom. Pie IX a chargé de cette solennelle mission Mgr. Cullen, le nouvel archevêque d'Armagh, primat d'Irlande, récemment parti de Rome pour aller prendre possession de son siége (1). On sait quelle satisfaction a causée le choix de Pie IX quand il a donné un successeur à Mgr. Crolly. On sait quelles espérances a fait concevoir la nomination du prélat que le Pape a pris en dehors de la liste qui lui était présentée par le clergé de l'archidiocèse d'Armagh. Mgr. Cullen rentre dans sa patrie après avoir, durant trente ans, comme ecclésiastique et comme président du collége des Irlandais, édifié par ses vertus la capitale du monde catholique, où sa science aussi variée que solide est connue et appréciée. Le respect et la confiance que Mgr. Cullen inspire à tous les membres du corps épiscopal d'Irlande font espérer que sa présence mettra fin aux malheureuses divisions qui ont affligé cette partie de l'Eglise. Le nouveau primat réunit toutes les qualités pour atteindre ce but si désirable, et on ne s'expliquerait guère que ces dissidences pussent résister à l'ascendant de la douceur et de l'esprit conciliant qui distinguent le vénérable prélat. Tout doit donc porter à penser que les espérances de Pie IX seront remplies. L'Eglise d'Irlande ne formera bientôt plus qu'une famille dont l'union fera la force quand elle aura à lutter contre les ennemis de Dieu.

Un concile général des évêques de l'Irlande produira en ce moment le plus grand effet en Angleterre, surtout quand on y apprendra que c'est sur l'invitation du Souverain-Pontife que cette assemblée doit se réunir. Le catholicisme assemble ses évêques afin de ramener l'unité de vues et de sentiments chez les fidèles. L'anglicanisme agit tout autrement. Le Primat d'Angleterre était invité, il y a quelques jours, par 18 ecclésiastiques du diocese de Lincoln, à convoquer un synode pour prononcer sur la question qui agite en ce moment l'église anglicaine. L'Archevêque leur a répondu qu'il n'en ferait rien et qu'il se garderait bien de demander cette permission au Gouvernement, " parce que la réunion d'un synode tendrait plutôt à enflammer qu'à modérer des sentiments déjà beaucoup trop excités, et ne pourrait qu'accroître la difficulté de rendre à l'église (anglicane) la paix dont elle a un si grand besoin." Ainsi, l'anglicanisme repousse le moyen de paix et d'union au pied l'Eglise universelle et les églises particulières ont eu recours dans tous les temps. Est-il capable d'y substituer quelque chose? Ce contraste ne peut manquer d'impressionner fortement les esprits sérieux. Dieu fasse qu'ils sachent en tirer des enseignements salutaires.

On ne saurait s'empêcher d'admirer les merveilleux desseins de la Providence. Tandis que l'Angleterre protestante s'ingénue vainement à trouver dans son sein une puissance religieuse qui puisse parler avec autorité, l'Irlande catholique va voir se réunir, à la voix du successeur de saint Pierre, les pasteurs de son Eglise, et sa population fidèle attendra dans un pieux recueillement les instructions de ceux qui ont mission de la garder dans la foi et la vertu. Quelles conséquences à tirer de ce simple rapprochement!

TURIN.—L'illustre confesseur de Turin, Mgr. Frausoni est toujours en prison pour sa résistance à un gouvernement schismatique. Il paraît que le gouvernement Sarde, voyant qu'il s'était fourvoyé, a fait inviter le vénérable Archevêque à quitter sa prison pour un exile volontaire, mais là encore il a échoué. Sa GRACE, à l'exemple de St. Paul, a refusé de sortir de prison, de cette manière. Dans son dépit, le gouvernement a envoyé une circulaire aux magistrats des provinces, leur enjoignant d'arrêter les prêtres qui oseraient censurer ses procédés iniques envers l'illustre prisonnier. L'*Univers* de Paris a ouvert une souscription dans ses bureaux à l'effet d'offrir un magnifique crucifix au courageux Archevêque, comme une marque de sympathie de la part des catholique de France.

(1) Mgr. Cullen, archevêque d'Armagh et primat d'Irlande, est arrivé depuis quelques jours à Paris, où Sa Grâce sera probablement retenue plus longtemps qu'elle ne l'avait prévu. Des intérêts majeurs pour l'Eglise d'Irlande, intérêt qui se rattachent à la situation du grand séminaire des Irlandais à Paris, paraissent devoir retenir Mgr. Cullen dans notre capitale.

M. L'EDITEUR,

Je me trouvais, il y a de cela bien des années, chez un M. Protestant, dans une mission du Golfe St. Laurent; il y avait chez ce Monsieur, deux de ses amis, aussi protestans, mais de sectes différentes. Comme il y avait sur la table une bible de grand format, avec luxe d'impression et d'images, la conversation tout naturellement tomba sur la bible. Un d'eux dit: " j'aime cette bible parce qu'il n'y a point de notes."—" En vérité, dit un autre, les notes ne servent qu'à confondre les choses, et à mêler la parole de Dieu à celle des hommes." " Vous avez raison," repartis-je, " car si ces hommes ne sont pas autorisés, leurs paroles ne peuvent être que des paroles toutes humaines." " Mais comment, dit le troisième, peut-on connaître qu'un homme est autorisé à expliquer la parole de Dieu."—" Je vais vous le dire: Vous avez ici différents ministres, et vous êtes tous les trois de différentes opinions et vos ministres aussi; eh bien! qui peut se vanter d'être le plus éclairé! Il faut donc que J. C. ait établi un tribunal pour expliquer sa doctrine ou son évangile. Qu'en pensez-vous!" Les trois messieurs se regardèrent comme étonnés. Vous croyez bien à la bible qui est ici devant vous."—Oui, dirent-ils tous." Tout en parlant, j'avais cherché le chapitre des actes des apôtres; où l'Eunaque répond à Philippe qui lui demande s'il comprend ce qu'il lit."—Comment le pourrai-je entendre si quelqu'un ne me l'explique." (Act. VIII 31.) "Eh bien messieurs, pensez-vous que de pauvres artisans, que des cultivateurs sans instruction pourront comprendre cette belle bible? Si vous la leur ouvrez devant les yeux, ils verront avec plaisir les images, et voilà tout."—"Oh! dit l'un, Philippe était un apôtre, et avait le droit d'expliquer l'évangile."—Je le pense, mais je crois que l'évangile n'était pas encore écrit alors; ce qui est facile à concevoir; car les quatre évangélistes n'écrivirent que quelques tems après cette rencontre. St. Jean n'écrivit le sien que plus de soixante ans après. Ce qui prouve bien ce que dit St. Paul, que *la foi vient de l'entendement* ou *de la parole entendue*"—Mais comment nous prouverez-vous que J. C. a établi un tribunal pour expliquer sa parole."—Oh! messieurs, je vous laisse à décider la question par vous-mêmes. Quel est le souverain qui ayant fait un code de lois pour son empire, le laisse à l'interprétation de tous les particuliers; imaginez-vous quelle confusion, il y aurait dans cet état! Il etablira donc des juges, ou un tribunal, pour expliquer la loi suivant les circonstances. Or, J. C. a établi ce tribunal; lisez vous-même: *Voilà que je suis avec vous jusqu'à la consommation des siècles, et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre la véritable doctrine.* St. Mathieu XXVIII. 20. Le tribunal de J. C. était donc composé des apôtres. Aussi vous voyez qu'ils se servirent de cette autorité de J. C. dans le premier concile de Jérusalem. Ensuite ce tribunal fut composé des successeurs des apôtres d'âge en âge, jusqu'à la consommation des siècles; autrement la parole de J. C. n'aurait pas eu son effet, mais la religion, qu'il était venu nous apporter en terre, serait morte avec les apôtres; car ne croyez point que J. C. aurait confié sa doctrine à des feuilles volantes ou reliées ensemble, à des feuilles écrites à la main ou imprimées, que le copiste ou l'emprimeur pouvait varier à tout moment; et que tout lecteur pouvait aussi expliquer suivant son idée et son caprice. En voilà assez, messieurs, si vous voulez bien y réfléchir pour vous convaincre qu'il faut un tribunal afin d'assurer la religion; et ce tribunal ne peut être autre, que celui qui descend des apôtres, sans aucune interruption; ce tribunal se trouve donc dans l'église catholique exclusivement."

" Mais! me dit l'un; vous avez tant de pratiques si étranges dans votre religion, par exemple, l'adoration de la Ste. Vierge"!.....

"Oh! pour le coup, arretez là. Nous n'adorons pas plus la Ste. Vierge que vous. Mais, monsieur, vous qui croyez à votre évangile, voyez donc ces mots; je lui montrai le 1er chap de St. Luc V. 28. Un ange salue Marie, lui dit qu'elle est hautement favorisée, que le Seigneur est avec elle, et qu'elle est benie entre les femmes. Si un ange a bien voulu la saluer avec tant de respect et la combler de tant de louanges, pourquoi dédaignerions nous d'en faire autant? Ainsi mes bons amis, je vous conseille de prendre tous les jours votre bible en main, et de lire ce verset de St. Luc, à l'honneur de la Ste. Vierge; en fesant cela vous ne pourriez être coupables; puisque vous ne feriez qu'imiter un ange, et en peu de tems, vous serez assez éclairés pour devenir de bons Catholiques."

. . .

Nouvelles et Faits Divers.

TENTATIVE DE SUICIDE.—Vendredi matin, un jeune homme bien mis loua une chaloupe au débarcadère du marché de la Basse-Ville, pour le conduire à bord d'un bâtiment. Quand la chaloupe fut à quelque distance du quai, il mit la main dans sa poche et en tira un billet de cent piastres qu'il donna à l'un des jeunes gens qui le conduisaient, et il sauta aussitôt à l'eau, On ne dit point si les jeunes gens essayèrent de l'en retirer; mais après y avoir été un temps considérable, il fut sauvé par la chaloupe de la Trinité, et mis à bord du Brick *Cypress*, d'où il a été ramené à terre et confié à la garde de la police. Il a refusé de donner son nom.

NOUVELLE-ORLÉANS—La mortalité totale à la Nouvelle-Orléans s'est elevée, pendant l'année 1849, à 9,862 décès, dont 3,176 par le choléra; 1423 par les fièvres, dont 783 par la fièvre jaune; 876 par les maladies de poumons, dont 592 par la phthisie. Le choléra a été plus meurtrier dans les temps secs que dans les temps humides. La mortalité des enfants n'est que de 37 pour cent. La mort sévit surtout sur les hommes de 20 à 40 ans.

CALIFORNIE.—La législature de ce nouvel Etat vient de passer un bill qui impose une taxe de 25 piastres par mois à tous les étrangers exploitant les mines, qu'ils travaillent pour leur propre compte ou qu'ils soient à la solde d'autrui.

Le comité sur le rapport duquel est basé ce bill évalue à 20,000 pour le moins le chiffre des étrangers répandus cette année dans la région aurifère. C'est donc un revenu de $500-000 par mois, et de $6,000,000 par an, que le trésor californien prélève sur ces 20,000 étrangers.

—Au moment où M. de Lamartine venait de flétrir Monck, l'idéal des traîtres, le député de Vaucluse s'est écrié: " Je ne voudrais pas être Monck;—mais je serais charmé qu'il y en eût un." Avis à l'Elysée.

—Au moment où M. de Montalembert citait un fait qui provoquait de la part de M. Victor Hugo cette exclamation: " Cela n'est pas vrai! un membre dont la parole est fort rare, dont la situation politique est très haute, M. le général Changarnier, s'est écrié: Très bien! très bien! Tous les hommes de cœur sont avec vous, M. de Montalembert; faites justice.

MARIAGES.

Aux Trois-Rivières, le 5, par Messire L. O. Desilets, curé de St Guillaume, M. Olivier O. Desilets, à Sarah, 3e. fille de M. John McLaren.

A Québec, lundi soir, le 10, par le Revd. M. Sewell-Montague-Charles Sewell, Ecr., fils de feu l'hon. Jonathan Sewell, à Charlotte-Elizabeth, 2de. fille du lieut. col. Wolff ci-devant du 69e. régiment des carabiniers royaux.

DÉCÈS.

A Ste. Anne des Plaines, le 4 du courant, après une longue et douloureuse maladie, à l'âge de 66 ans, Guillaume Prévost, écr., juge de paix, capitaine de milice et marchand du lieu. Il fut bon père, honorable citoyen estimé de tous ceux qui eurent l'avantage de le connaître. Il laisse pour déplorer sa perte une nombreuse famille et un grand nombre d'amis.

VENTE DE
TULIPES ET HYCAINTHES
CHOISIES
PAR CATALOGUES.
(Si le temps le permet)

MARDI après-midi, le 11 du courant, sera offert en vente à l'encan, au jardin de M. John Dougall, au haut des rues Lamontagne et Drummond, un assortiment très-supérieur et choisi de TULIPES et d'HYACINTHES, on s'attend que les tulipes seront alors en fleur.

On a adopté ce système de vente, afin que les acheteurs qui ne sont pas familiers avec les belles tulipes puissent voir pour eux-mêmes ce qu'ils achètent, et la livraison des bulbes aura lieu vers le premier d'août prochain.

Les détails ainsi que la direction de la culture de ces fleurs sont données dans les catalogues, que l'on peut se procurer sur les lieux ou chez le soussigné.

Les fleurs peuvent être vues vendredi, samedi, ou le lundi qui précède la vente, aussi bien que le jour-même.

La vente à DEUX heures.

JOHN LEEMING,
Encanteur.

7 juin.

BAZAR!

MARDI prochain, le 18 du courant, à 4 heures P. M. on ouvrira dans la maison de M. Delisle, au coin des rues Notre-Dames et Bonsecours, un BAZAR dont le but est de soutenir l'asile de ST. JEROME, situé dans le faubourg de Québec.

Ce BAZAR sera sous la direction des Dames A. Lévêque, A. Gravel, F. Leclaire et F. St. Jean. Les personnes charitables qui ont quelques objets qu'elles désireront donner à ce BAZAR sont priées de les remettre à Mde. Lévêque ou à Mde. Gravel; celles qui préféreront fournir à la table des rafraichissements voudront bien s'adresser à Mde. Leclaire ou à Mde. St. Jean.

☞ Les journaux de cette ville sont priés de reproduire cette Annonce.

Montréal, ce 11 juin 1850.